

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC234

présenté par

M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Peu, M. Bénard, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne,
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq,
M. Monnet, M. Nadeau, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et
M. William

ARTICLE 3

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« Deux référents outre-mer sont nommés au sein des directions des antennes et des programmes, particulièrement au sein des pôles de commande et de production. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le pacte de visibilité Outre-mer et le rapport d'information de la Délégation aux Outre-mer du Sénat « Les Outre-mer dans l'audiovisuel public face au risque d'invisibilité totale, le défi du média global » convergent tout deux vers la nécessité de renforcer les forces vives ultramarines au sein des instances exécutives. En effet, la disparition de France Ô a été la première déflagration du service public audiovisuel ultramarin. Ainsi, faire participer des profils ultramarins aux décisions programmatiques permettrait une réelle visibilisation des sujets et enjeux de nos territoires ultramarins.